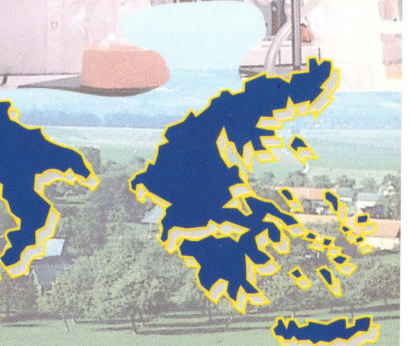
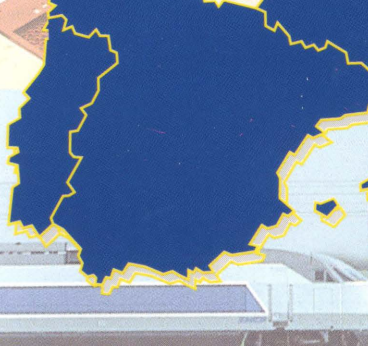
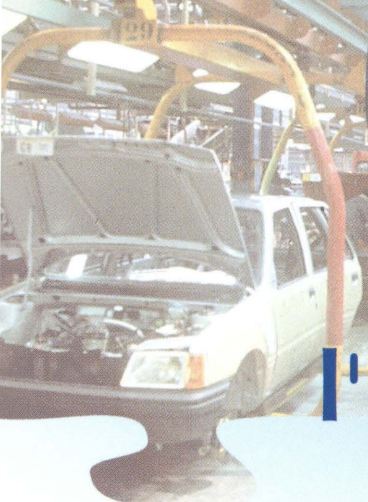


La Lorraine dans l'Union Européenne



BROCHURE RÉGIONALE CONÇUE ET RÉALISÉE PAR LE BUREAU DE REPRÉSENTATION EN FRANCE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE.

Ont participé à la rédaction :

- Jean-Pierre Bove
- Franck de Bondt
- Didier Husson
- Jean-Louis Mathieu,
- Alain Mesplier

Sous la coordination de Marie-Thérèse
Bartholomé, assistée de Valérie Lambert.

Nous remercions chaleureusement de leur
coopération :

- La Délégation à l'Aménagement du Territoire
et à l'Action Régionale
- Le Conseil Régional de Lorraine
- Au sein de la Préfecture de région Lorraine, les
représentants du Secrétariat Général aux
Affaires Régionales
- La Direction Nationale de la Statistique du
Commerce Extérieur (Toulouse)
- Les Délégations Régionales du Fonds Social
Européen

CRÉDITS PHOTOS :

Couverture : Documentation Française/PSA, CCE/F. *Roiter*, CCE, Documentation française/D. *Vienney*, Euréka Slide/*Gio*,
Direction des Routes/E. *Bénard*, CCE, CCE, CCE, SNCF, CCE, Documentation française/M. *Breton*

Brochure : p. 3 CCE, p. 6 dessin de *L. Koechlin*, p. 7 Campagne, Campagne/*Lightstein*, pages suivantes : phototèque
régionale/P. *Bodez*.

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Editeur : OPOCE, Luxembourg, 1994

Bureau de Représentation en France de la Commission européenne,
288, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris.

SOMMAIRE

Les politiques régionales de l'Union européenne	2
La Lorraine, région d'Europe	7
Le soutien de l'Union européenne	7
- Une aide communautaire confirmée	
- Les réalisations de la période 1989-1993	
La participation aux autres politiques européennes	12
- La coopération interrégionale et transfrontalière	
- La Recherche-Développement	
- L'éducation et la formation	
Les perspectives 1994-1999	13
Glossaire	15
et adresses utiles	

Rassemblant douze Etats et plus de 340 millions d'habitants, l'Union européenne présente une grande diversité régionale, héritée de sa géographie et de son histoire. Multiples par leurs populations, leurs activités et leurs paysages, les régions d'Europe le sont également par leur niveau de développement. Cette diversité s'est accrue au fil des élargissements de la Communauté européenne, avec l'adhésion de pays au niveau de vie souvent inférieur.

Avec la perspective du marché intérieur européen puis de l'union économique et monétaire qui doit mener à la monnaie unique, la

Communauté européenne a décidé d'accroître ses efforts en faveur des régions qui connaissent des difficultés économiques et sociales en les aidant à rattraper leur retard de développement ou à surmonter des problèmes de conversion économique. A cet effet, **63 milliards d'écus** (1 écu = 6,66 francs) ont été mobilisés entre **1988 et 1993** pour les politiques régionales. Le soutien a été encore renforcé à la suite de la signature du Traité sur l'Union européenne qui a confirmé la priorité donnée à la politique de **cohésion économique et sociale**. Ainsi, **141 milliards d'écus** seront consacrés à cette politique entre **1994 et 1999**.

LA COHÉSION DE L'UNION

OBJECTIF MAJEUR DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

L'action de l'Union européenne, qui vise à corriger les déséquilibres régionaux, se concentre principalement sur trois objectifs :

- ***L'aide aux régions en retard de développement (Objectif 1)*** représente un " investissement " de 96 milliards d'écus (1994-1999). Les régions concernées, qui regroupent 27% de la population de l'Union, sont surtout celles de la périphérie : les 2/3 de l'Espagne, l'Italie du Sud, la Grèce, le Portugal, l'Irlande et l'Irlande du Nord, les nouveaux Länder allemands. Pour la France, trois arrondissements du Hainaut (Nord), la Corse, les départements d'Outre-Mer bénéficient de plus de 15 milliards de francs.
- ***L'aide à la reconversion des régions touchées par le déclin industriel (Objectif 2)***. Ces régions, qui rassemblent près de 17% de la population de l'Union, recevront 15,3 milliards d'écus (1994-1999). Les territoires ou bassins des 19 régions françaises

concernées représentent 26% de la population nationale et bénéficient de quelque 12 milliards de francs pour la première phase de trois ans.

- ***L'aide à la préservation et au développement des zones rurales fragiles ou dépeuplées (Objectif 5b)*** s'élève à 6,3 milliards d'écus (1994-1999). Les régions bénéficiaires rassemblent 8% de la population de l'Union européenne et 17% de la population française. En France, 18 régions sont éligibles pour environ 15 milliards de francs.

Au total, près de la moitié du territoire de la France bénéficie d'aides communautaires au titre des trois objectifs cités. En outre, trois autres objectifs (3, 4 et 5a) sont applicables sur la totalité du territoire (cf tableau page 4). Globalement, la dotation des différentes politiques européennes régionales s'élève, en France, à plus de 100 milliards de francs de 1994 à 1999, auxquels s'ajoutent les contreparties financières nationales de l'Etat et des collectivités territoriales, soit au total près de 200 milliards de francs.

* Pour les chiffres cités dans ce document, la valeur de l'écu est de 6,6 francs



LES PROGRAMMES D'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE

Pour appuyer l'effort de développement des régions, l'Union européenne dispose également de **programmes d'initiative communautaire (PIC)**. Ces programmes sont adoptés à l'initiative de la Commission européenne et viennent en appui de chacun de ces objectifs. Les PIC proposés pour la période 1994-1999 ont tous en commun d'œuvrer pour favoriser l'emploi, et cela par des biais différents tels l'innovation, la coopération, l'échange d'expérience. etc.

Ces programmes sont désormais regroupés autour de neuf domaines d'intervention :

- **la coopération entre régions transfrontalières** : INTERREG qui intègre REGEN (2,9 milliards d'écus),

- **l'aide aux régions périphériques** : REGIS ainsi que POSÉIDOM, POSÉICAN...(600 millions d'écus),
- **le développement rural** : LEADER (1,4 milliard d'écus),
- **la conversion des industries en difficulté ou en déclin** : KONVER pour l'armement, RETEX pour les zones textiles, RESIDER pour les zones sidérurgiques et RECHAR pour les bassins houillers (2,3 milliards d'écus).

Par ailleurs, quatre nouvelles initiatives ont été créées :

- **aide au secteur de la pêche et aux zones qui en dépendent** : PESCA (250 millions d'écus),
- **emploi et mutation industrielle** : ADAPT (1,4 milliard d'écus),
- **emploi et ressources humaines** : EMPLOYMENT intègrera NOW, HORIZON et YOUTHSTART pour l'emploi des jeunes (1,4 milliard d'écus),
- **aide aux quartiers défavorisés** : URBAN (600 millions d'écus),
- **amélioration de la compétitivité des entreprises** : PME (1 milliard d'écus).

Sont principalement concernées les régions éligibles aux objectifs 1, 2 et 5b avec une dotation européenne de **11,25 milliards d'écus pour 1994-1999**.

DES ACTIONS MENÉES EN ÉTROITE CONCERTATION

Le Conseil de l'Union européenne (où siègent les représentants des Etats) a adopté en juillet 1993, en accord avec le Parlement européen, les règles qui régiront l'intervention des fonds structurels pour 1994-1999.

Les programmes de mise en oeuvre sont adoptés par la Commission européenne, pour les objectifs 1, 2 et 5b, en concertation avec les Etats membres et sur proposition de la préfecture de région et des collectivités.

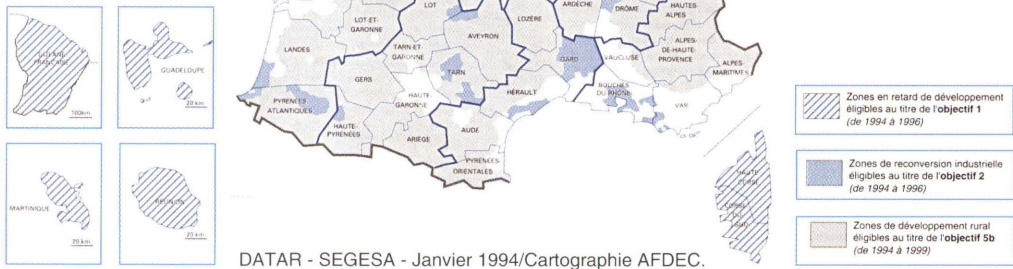
OBJECTIFS	MISSIONS	TERRITOIRES CONCERNES EN FRANCE	DOTATIONS FRANCE 1994 FSE, FEOGA, FEDER, IFOP	CRITÈRES D'INTERVENTION
Objectif 1	Développement et ajustement structurel des zones en retard de développement	Territoires du Hainault, de la Corse, de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane, de la Réunion	15 mds ff 2 % dotation globale FERDER, FSE, FEOGA 1994-99	Régions avec PIB inférieur à 75 % de la moyenne communautaire
Objectif 2	Reconversion des régions gravement affectées par le déclin industriel	Tout ou partie du territoire de 19 régions ¹	12 mds ff 25 % dotation globale FEDER, FSE 1994-96/1997-99	3 critères cumulatifs ³ taux de chômage élevé fort taux emploi industriel déclin emploi industriel
Objectif 3	chômage de longue durée et insertion professionnelle des jeunes et des personnes exposées à l'exclusion du marché du travail	Ensemble du territoire	20 mds ff FSE 1994-99	
Objectif 4	Adaptation des travailleurs aux mutations industrielles et à l'évolution des systèmes de production	Ensemble du territoire		
Objectif 5a	L'adaptation des structures agricoles dans le cadre de la politique agricole commune	Ensemble du territoire	11 mds ff FEOGA, IFOP 1994-99	
Objectif 5b	Développement et ajustement structurel des zones rurales	Tout ou partie du territoire de 18 régions ²	15 mds ff 36 % dotation globale FERDER, FSE, FEOGA 1994-99	2 des 3 critères suivants : taux élevé emploi agricole bas revenu agricole faible densité population tendance au dépeuplement

1 Régions concernées par l'objectif 2 : Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Picardie, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.

2 Régions concernées par l'objectif 5b : Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Pays de Loire, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.

3 l'ensemble de ces critères statistiques déterminant l'intervention des fonds structurels sont comparés à une moyenne communautaire.

4 FEDER, FEOGA, FSE, IFOP : voir glossaire.



Leur réalisation est ensuite assurée par les Préfets de région, en partenariat avec les collectivités, les autorités nationales et la Commission.

Par ailleurs, grâce au Traité de Maastricht, les régions peuvent désormais se faire directement entendre par le biais du Comité des Régions, organe représentatif des collectivités territoriales composé de 189 membres.

LES PRINCIPES DE L'INTERVENTION

Les aides de la Communauté en faveur du développement régional interviennent en fonction de trois principes garants de la bonne utilisation des fonds :

* La **subsidiarité** selon laquelle les responsabilités doivent être exercées au niveau le plus proche des réalités. Ainsi, les Etats et les régions identifient les besoins, définis-

sent les plans de développement dont découleront les programmes financés par la Communauté européenne, puis les mettent en oeuvre.

* Le **partenariat** signifie que les acteurs nationaux, régionaux et locaux participent à la préparation et à l'exécution des programmes et en surveillent le bon déroulement.

* L'**additionnalité** veut que l'aide de la Communauté s'ajoute aux efforts financiers des Etats et des collectivités territoriales concernés, mais ne s'y substitue pas.

En fonction de ces principes, la Communauté intervient grâce à différents **instruments financiers** :

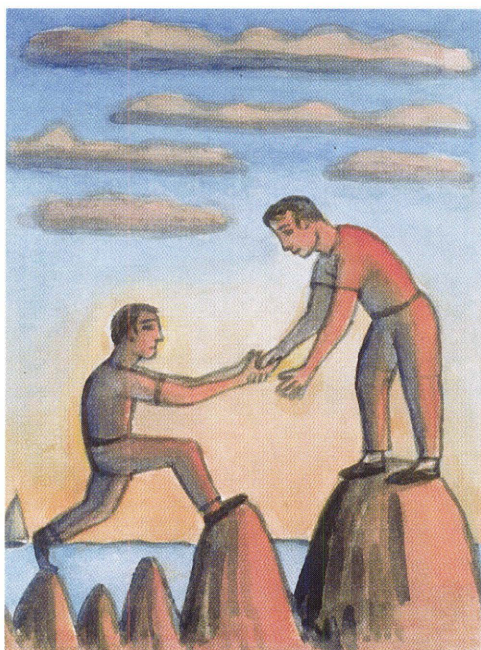
Les fonds structurels (33% du budget) représentent la contribution la plus importante de l'Union européenne à la réduction des disparités régionales :

- le **Fonds social européen** (FSE) soutient les aides à la formation et à l'emploi,

- le **Fonds européen de développement régional** (FEDER) participe au développement des économies régionales,
- le **Fonds européen d'orientation et de garantie agricole** (FEOGA) agit sur les aides au développement rural et agricole.

Par ailleurs, interviennent également :

- l'**Instrument financier d'orientation de la pêche** (IFOP), nouvellement créé, pour aider à compenser les effets des restructurations dans le secteur de la pêche (objectif 5a),
- le **Fonds de cohésion**, créé par le Traité de Maastricht et destiné aux pays économiquement les moins avancés de l'Union. Ses crédits s'élèvent à 15,1 milliards d'euros sur la période 1993-1999,
- les prêts de la **Banque européenne d'investissement** (BEI) et de la **Communauté économique du charbon et de l'acier** (CECA) complètent l'action de ces fonds.



TECHNOLOGIE, PME, ÉDUCATION, CULTURE, ENVIRONNEMENT... **DES COOPÉRATIONS MULTIPLES**

D'autres programmes et actions communautaires sont menés dans des domaines spécifiques et contribuent également au dynamisme des régions en favorisant la coopération et les échanges entre centres de recherche, universités, entreprises européennes et citoyens.

C'est ainsi que le quatrième programme-cadre en matière de **recherche et de développement technologique** a mis en place de nombreux programmes spécifiques, afin de multiplier les liens et les synergies entre les entreprises, les laboratoires et les universités, sur des projets technologiques d'avenir (Programmes RACE, SPRINT, THERMIE notamment).

Par ailleurs, des organismes-relais permettent aux **PME-PMI** d'identifier d'autres entreprises avec lesquelles elles pourront coopérer. Ainsi en 1993, 1 248 entreprises françaises ont fait appel au réseau BC-NET.

En matière d'**environnement**, le programme LIFE permet de financer des projets ambitieux et novateurs de protection de l'environnement.

Dans le domaine de l'**éducation**, le programme ERASMUS permet aux étudiants de poursuivre leurs études dans les universités d'autres Etats de l'Union. 13 319 étudiants français devraient bénéficier de ce programme en 1993-94.

De même, en 1992-1993, LINGUA a permis à près de 800 jeunes Français d'améliorer leur connaissance des langues européennes. Ils devraient être près de 1 300 en 1993-94.

Enfin, des actions de soutien aux projets **audiovisuels** (MEDIA), **musicaux et théâtraux** (KALEIDOSCOPE), ainsi que des aides à la **conservation du patrimoine architectural** ou à la **traduction d'oeuvres littéraires** permettent d'étendre l'action de l'Union à la plupart des domaines de la culture européenne.



La Lorraine est une terre d'histoire. Incluse dans la Lotharingie après le partage de l'Empire de Charlemagne lors du traité de Verdun (843), elle devient un duché sous le Saint-Empire, avant d'être rattachée à la France en 1766. Déchirée par les conflits du XIX^e et du XX^e siècle qui ont profondément marqué les hommes, les paysages et les activités, elle bénéficie depuis le retour de la paix d'une situation géographique favorable, au sein de la partie la plus urbanisée et la plus industrialisée de la Communauté.

La région, qui s'étend sur 23 547 km², offre des paysages très contrastés. A l'ouest s'étend le pays des Côtes marqué par l'alternance des plateaux céréaliers ou boisés, comme ceux du Barrois, et des dépressions argileuses telle la Woëvre. Au centre, la vallée de la Moselle, qui abrite les deux métropoles, Metz et Nancy, constitue l'axe vital de la région, tant sur le plan démographique que sur le plan économique. A

l'est, les altitudes se relèvent sur le plateau lorrain et surtout sur le massif des Vosges.

Puissante région industrielle ayant fondé sa prospérité sur les abondantes ressources de son sous-sol, la Lorraine doit affronter depuis une vingtaine d'années une difficile reconversion affectant les branches qui ont fait sa grandeur passée : les charbonnages, la sidérurgie et le textile. La crise a multiplié les friches industrielles, développé le chômage et contraint bon nombre de jeunes à l'exode. Alors qu'elle fut durant plus d'un siècle une terre d'accueil pour de nombreux immigrants, notamment les Italiens, la Lorraine est devenue une région de départ. Le faible accroissement naturel ne parvient pas à compenser le solde migratoire négatif.

Restructuration et reconversion sont donc aujourd'hui les impératifs de la quatrième région industrielle française qui compte sur l'aide de la Communauté européenne pour retrouver son dynamisme économique.

LE SOUTIEN DE L'UNION EUROPÉENNE

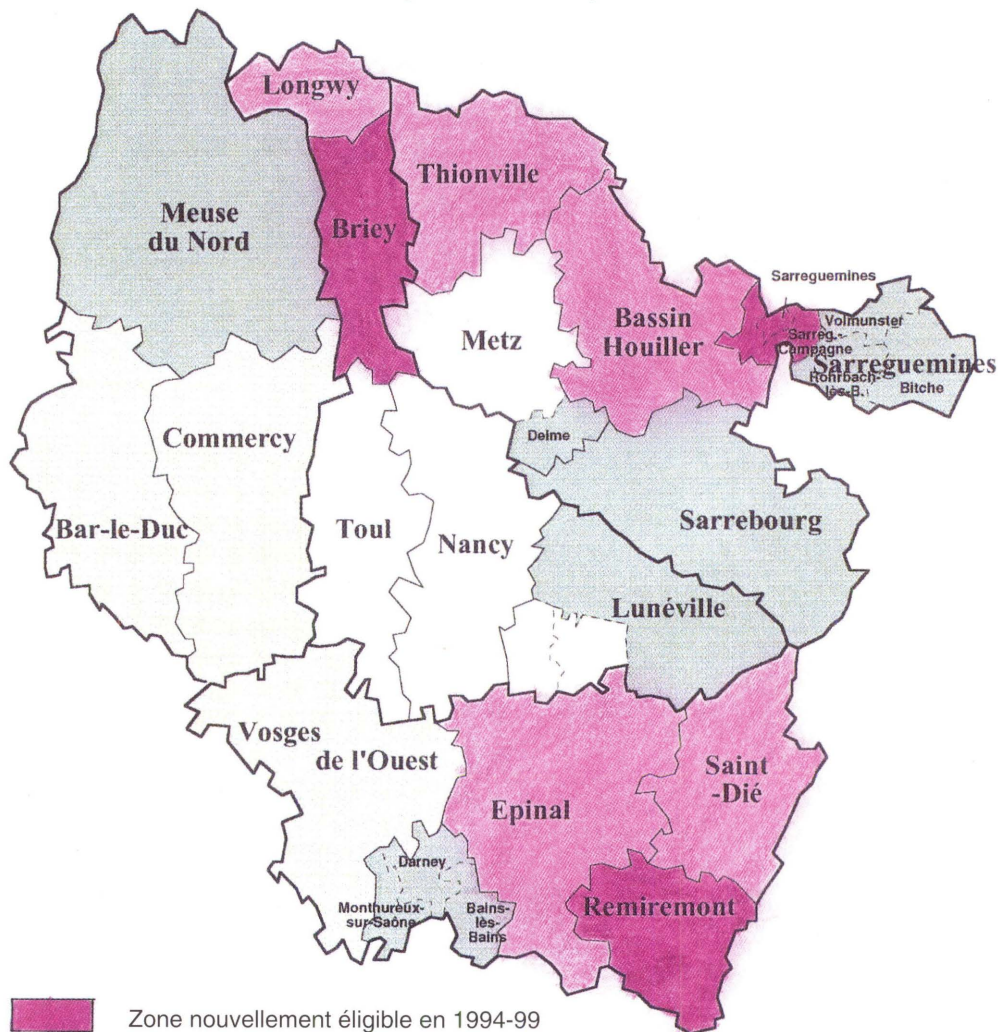
■ UNE AIDE COMMUNAUTAIRE CONFIRMÉE

L'ampleur de la crise économique qui affecte la région explique l'attention particulière de

la Communauté européenne à son égard. Actuellement, la Lorraine bénéficie d'une dotation de 1,5 milliard de francs de la part des fonds structurels européens au titre de

REGION LORRAINE

ZONES ELIGIBLES AU TITRE DE L'OBJECTIF 5b ET DE L'OBJECTIF 2 (1994-1999)



- Zone nouvellement éligible en 1994-99
- Zone nouvellement éligible en 1989-93 et maintenue en 1994-99
- Zone nouvellement éligible en 1994-99
- Zone anciennement éligible en 1989-93 et maintenue en 1994-99
- Canton
- Zone d'emploi
- Département

Source : Conseil Régional de Lorraine

l'objectif 5b (1994-1999) et de la première phase de l'objectif 2 (1994-1996). S'y ajouteront des crédits supplémentaires dans la deuxième phase de l'objectif 2 (1997-1999). Les interventions touchent au total plus de 1,5 million d'habitants, soit 67% de la population régionale contre 50% durant la période 1989-1993.

La majeure partie de cette dotation est faite dans le cadre de l'**objectif 2**, c'est-à-dire de l'**aide à la reconversion des régions industrielles**. Les fonds alloués s'élèvent à 854 millions de francs et concernent 1 100 330 habitants. Les régions éligibles comprennent 11 des 17 bassins d'emploi industriels. Certains sont affectés par le déclin de la sidérurgie, comme Longwy, Briey, Thionville ; d'autres, par celui des charbonnages comme la région de Forbach et les deux cantons de Sarreguemines ou encore par la crise du textile, comme la majeure partie de l'arrondissement d'Epinal et les bassins de Remiremont-Gérardmer et de Saint-Dié.

Les crédits destinés au **développement des zones rurales**,

accordés dans le cadre de l'**objectif 5b**, sont de 652 millions de francs et intéressent 457 000 habitants. Les zones éligibles ont été élargies. Elles couvrent désormais la totalité du département de la Meuse, la partie occidentale des Vosges, avec l'arrondissement de Neufchâteau et les cantons de Bains-les-Bains, Darney et Monthureux-sur-Saône. En Moselle, sont inclus la partie orientale de l'arrondissement de Sarreguemines, l'arrondissement de Château-Salins et de Sarrebourg. En Meurthe-et-Moselle, sept cantons sont éligibles au titre du 5b (Cirey-sur-Vezouze, Badonviller, Blamont, Baccarat, Arracourt, Lunéville-Sud et Lunéville-Nord).

■ LES RÉALISATIONS DE LA PÉRIODE 1989-1993

De 1989 à 1993, la Communauté européenne a participé pour 2,4 milliards de francs à la modernisation économique de la région et l'Etat a versé 3,25 milliards de francs en application du contrat de plan Etat-région. Les aides communautaires ont d'ores et déjà privilégié la reconversion industrielle et le développement des régions rurales fragiles des Vosges et de la Meuse.

La reconversion des zones industrielles en déclin a absorbé à elle seule plus de 2 milliards de francs. Ces aides ont permis de créer plus de 20 000 emplois industriels en dix ans. Le Fonds social européen a versé près de 528 millions de francs à la région pour lutter contre le chô-

mage de longue durée, favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et la reconversion économique régionale. Ainsi dans ce cadre, chaque année, 5 400 personnes ont profité d'une formation.

La crise a surtout affecté la sidérurgie. La Lorraine ne produit plus



Aéroport régional

que le quart de l'acier français, contre les deux tiers en 1964. Dans le même temps, les effectifs employés sont passés de 95 000 à moins de 12 000. La Communauté a donc privilégié les aides à la **réhabilitation des friches industrielles**, contribuant à l'aménagement de nouvelles zones d'accueil pour les entreprises (construction d'une plate-forme multimodale à Champigneulle-Frouard), ou encore à la création du parc touristique des Schtroumpfs dans l'ancienne aciérie d'Hagondange, sur plus de 400 ha. Elle a aussi participé à la construction du nouvel aéroport régional de Lorraine à Louvigny, qui dessert Metz et Nancy.

L'intervention communautaire a conduit à la création en 1985 du pôle européen de développement couvrant la région de Longwy, une partie de la province belge du Luxembourg et le sud du Grand-Duché. Le pôle a été doté de 675 millions de francs par le FEDER. Il vise à accélérer la mutation de cette ancienne zone sidérurgique par la mise en commun de services aux entreprises, l'amélioration de la desserte locale, la réhabilitation de l'espace urbain et la diversification du tissu industriel. Si l'objectif initial de 8 000 emplois, dont 5 500 en Lorraine, n'est pas encore atteint, la partie française de ce pôle compte déjà une trentaine d'entreprises et plus de 3 100 emplois ont été créés ou sont en cours de création. Le Comité d'accompagnement du pôle européen a entériné en 1993 la décision de réaliser une agglomération transfrontalière de 90 000 habitants.

La Communauté européenne a par ailleurs contribué à la mise en place de nouvelles infrastructures universitaires dans les bassins industriels, avec création à l'IUT de Thionville d'un département spécialisé dans la biologie appliquée à l'environnement. C'est aussi dans cet esprit qu'elle a financé la construction de centres européens d'entreprises et d'innovations à Nancy-Brabois et Florange et de plusieurs pépinières d'entreprises (Neuves-Maisons, Pompey, Cosnes-et-Romain...).

Le **bassin houiller** a également bénéficié des aides européennes car, si la Lorraine livre encore 85% du charbon français, sa production décline. La Communauté coopère avec l'Etat, la région, le département et la SOFI-REM, filiale des Charbonnages de France, au redéploiement industriel local. C'est ainsi qu'elle a concouru au financement du centre de plasturgie de Saint-Avold, structure de recherche, d'expertise et de transfert de technologies au bénéfice des entreprises du domaine de la transformation des matières plastiques. Ce centre profite de la modernisation de la plate-forme chimique de Carling-Saint-Avold, qui a délaissé la carbochimie pour la pétrochimie et permis l'arrivée de nouvelles entreprises comme le fabricant de matières plastiques Rehau à Morhange et la Société Hummer Plastiques à Creutzwald.



Centre de plasturgie de Saint-Avold

Les vallées vosgiennes, victimes de la crise du textile, ont elles aussi reçu des **aides importantes** des fonds structurels **pour l'industrie textile**. La crise a été d'autant plus forte que l'industrie cotonnière était la seule activité de ces vallées. Depuis 1955, plus de 50 000 emplois ont disparu, la moitié des filatures et les deux tiers des tissages ont fermé. La production s'est modernisée et concentrée sur les usines les plus rentables. De nouvelles zones industrielles sont apparues autour des villes textiles d'Epinal, Saint-Dié et Remiremont. La Communauté européenne a contribué à la création de Vêtipole, centre de services communs aux entreprises de l'habillement et de la confection. Elle a participé à l'aménagement de nouvelles infrastructures touristiques : construction d'un golf dans la forêt du Houssot, destiné à renforcer la station thermale de Plombières-les-Bains. Elle a pris part enfin à la construction de l'IUT de Saint-Dié et à l'extension de l'Ecole supérieure des sciences et des technologies des industries du bois à Epinal.

Grandes bénéficiaires du concours européen, **les zones rurales défavorisées** ont reçu des aides variées afin de dynamiser l'agriculture, améliorer l'environnement et développer des infrastructures touristiques. Ainsi, chaque année, 225 agriculteurs se sont vu attribuer des aides à la modernisation de leur exploitation et la Communauté a soutenu financièrement l'installation de 300 jeunes exploitants. Par ailleurs, pour éviter la désertification des régions de montagne, la Communauté européenne a versé des aides compensatrices à plus de 2 500 exploitants. Les conditions de transformation et de commercialisation des produits agricoles ont été optimisées, avec, par exemple, la construction d'une salle de découpe et de conditionnement de la viande à Mirecourt. Les interventions européennes se sont surtout portées sur les cantons ruraux du département de la Meuse. Elles ont permis entre autres la modernisation de l'exploitation des vergers de mirabelles, la création d'une station fruitière expérimentale à Hattonville, le développement de l'industrie du bois (8 millions de francs), notamment par l'amélioration des peuplements et des infrastructures de des-

serte dans la forêt de Bar-le-Duc-Commercy, et l'amélioration de l'élevage (3,7 millions de francs). Les fonds structurels ont aussi subventionné l'artisanat et l'industrie rurale avec, par exemple, la création d'un laboratoire d'analyses agro-alimentaires à Bar-le-Duc et d'un centre de ressources à Mirecourt.

Pour une plus large **diversification des activités**, la Communauté européenne a participé au **développement du tourisme régional**. Il s'appuie surtout sur les monuments historiques, le thermalisme et le tourisme rural. Les interventions communautaires ont été multiples :

- création du Centre mondial de la paix, réhabilitation de la citadelle de Verdun et réalisation d'un musée dans le fort de Fermont ;
- construction ou extension de gîtes ruraux et de fermes-auberges de la vallée de l'Ornain et du pays de Saulx, avec une dotation de 1,9 million de francs ;
- réhabilitation des haltes fluviales de Ligny-en-Barrois, Bar-le-Duc et Euville, et aménagement d'un centre d'intérêt régional autour du lac de Madine ;



- restructuration du marché couvert de Saint-Mihiel ; aménagement du village touristique de Domrémy, du site archéologique gallo-romain de Grand et du parc archéologique européen de Bliesbruck-Renheim ;
- restauration de la citadelle de Bitche ;
- soutien à l'attractivité de petites villes telles Saint-Mihiel, Mirecourt et Neufchâteau ;
- aménagement d'un chemin touristique entre Thionville et la frontière franco-germano-luxembourgeoise.

La Communauté européenne est également partie prenante pour **l'amélioration de l'environnement**, avec notamment l'assainissement de la Meuse, la maîtrise et le contrôle des sources de pollution agricole dans la vallée de la Saulx.

Les programmes d'initiative communautaire, les PIC, se sont ajoutés aux aides spécifiques avec en particulier **RESIDER** pour la reconversion des zones sidérurgiques, **RECHAR**, pour celle du bassin charbonnier (4 300 bénéficiaires entre 1990 et 1992 pour 50 millions de francs), ou encore le programme **NOW** (600 000 francs), destiné à l'insertion professionnelle des femmes, et **EUROFORM** (2 millions de francs) qui encourage les nouvelles qualifications. C'est ainsi, que dans le cadre de NOW, un projet a été monté avec la banque SNVB de Nancy pour développer les compétences des employés, ceci avec le concours de la Banque nationale de Grèce. Au total, la dotation des PIC s'est élevée à 576,3 millions de francs.

LA PARTICIPATION AUX AUTRES POLITIQUES EUROPÉENNES

La Lorraine participe aux politiques initiées à l'échelle de l'ensemble de l'Union européenne, tant en ce qui concerne la coopération interrégionale, que la recherche-développement, l'éducation et la formation.

■ **La coopération interrégionale** est symbolisée par la création de l'espace "Saar-Lor-Lux", associant trois régions frontalières européennes. Ces dernières ont mis au point un consortium bancaire qui accorde des crédits en priorité à des PME-PMI et mobilise des fonds d'origine communautaire, en particulier de la CEEA. Dans le même temps, les liaisons ferroviaires entre Nancy, Metz, Sarrebruck et Luxembourg ont été renforcées. La coopération universitaire s'est développée, notamment avec la création d'un Institut supérieur franco-allemand de technique et d'économie.

D'autre part, les technopoles de Metz et de Sarrebruck mènent une active politique de partenariat transfrontalier. Cette collaboration est rendue d'autant plus nécessaire que, chaque jour, plus de 20 000 Lorrains migrent vers le Luxembourg et 15 000 vers la

République fédérale d'Allemagne pour se rendre à leur travail.

■ **La coopération transfrontalière** s'exprime aussi par la participation de la ville de Nancy aux travaux du génie urbain de la Commission des villes moyennes qui vise à améliorer la connaissance de l'utilisation des systèmes informatiques appliqués aux services urbains. Nancy travaille avec des villes comme Anvers, Coventry et Bologne. La région a bénéficié à ce titre d'une dotation de 100 000 francs de la Communauté.

■ La Lorraine est étroitement impliquée dans **les politiques de recherche et de développement**.

La Communauté européenne a conclu de nombreux contrats avec des organismes de la région. C'est le cas du CNRS pour l'énergie, l'environnement et les biotechnologies, de l'Université de Nancy I pour l'agriculture, les matières premières et l'énergie, de l'INRA pour des études forestières, et de l'Institut national polytechnique de Lorraine pour des

études sur la mécanique des roches fracturées et la stabilité des exploitations minières.

La Lorraine est également présente dans les programmes des technologies de l'information (**ESPRIT**) et des communications (**RACE**). Une trentaine d'industries et d'institutions régionales participent à une vingtaine de projets qui représentent une valeur de 33,6 millions de francs.

Le programme **STRIDE** pour l'innovation régionale et le développement a touché six bassins d'emploi : Verdun, Longwy, Thionville, Saint-Avold, Saint-Dié et Epinal et 19 projets ont été retenus, associant 57 partenaires pour 21,7 millions de francs.

Le programme **THERMIE** a profité entre autres à l'expansion de la pisciculture et à l'étude de nouvelles méthodes de combustion du charbon. Les entreprises lorraines ont par ailleurs multiplié les opérations de partenariat avec d'autres sociétés européennes, notamment dans le cadre du programme Europartenariat.

■ **Les programmes communautaires d'éducation et de formation** font l'objet d'un grand



Technopole de Metz 2000

intérêt dans la région. C'est le cas d'**ERASMUS** et de **LINGUA** qui ont permis à 570 étudiants d'effectuer une partie de leurs études dans un autre pays de l'Union européenne en 1992. Soixante autres ont profité de **COMETT** pour faire des stages dans une entreprise d'un pays partenaire et 550 jeunes Lorrains ont reçu une formation professionnelle dans un autre Etat membre grâce au programme **PETRA**.

LES PERSPECTIVES POUR 1994-1999

Ayant largement entamé sa reconversion industrielle, la Lorraine est désormais en mesure de retrouver une place de choix au sein de l'espace européen. Elle s'appuie pour cela sur une situation géographique favorable, valorisée par un réseau de transport efficace. Les autoroutes et les voies rapides quadrillent l'espace régional, avec les axes Paris-Strasbourg, Dijon-Luxembourg et Nancy-Epinal. Le futur TGV Est, opérationnel en l'an 2000, facilitera les relations de la Lorraine avec l'ensemble de l'Europe tout comme le fait déjà aujourd'hui l'aéroport de Lorraine, dont la réalisation a été soutenue par les crédits communautaires. La canalisation de la Moselle, réalisée dans le cadre d'une coopération franco-allemande, permet de bonnes liaisons vers le Rhin et Rotterdam ; par contre, les

canaux de jonction avec les autres cours d'eau français demeurent insuffisants.

L'intégration de la Lorraine dans l'espace européen s'exprime aussi par l'importance des échanges extérieurs de la région qui se classe en effet au septième rang national et assure 4,5% des exportations et des importations françaises. Près des trois quarts des échanges s'effectuent avec les partenaires de la Communauté.

Le renouveau de l'économie régionale est désormais souligné par l'ampleur des investissements étrangers qui placent la Lorraine en tête du palmarès national. Ces investissements ont créé plus de 2 500 emplois en 1992, et 1993 a enregistré des résultats comparables. Aux firmes allemandes et américaines s'ajou-

tent depuis quelques années des entreprises coréennes, à l'image de Daewoo, implantée déjà à Longwy et qui a décidé de construire une nouvelle usine dans cette ville et une autre à Fameck. La Lorraine possède aussi de solides atouts en matière d'innovation. Elle se classe désormais au troisième rang national pour les projets déposés auprès de l'Agence

nationale de la valorisation et de la recherche alors qu'elle n'était encore qu'au seizième rang en 1989. La majeure partie des projets concerne l'électronique, l'informatique et la mécanique. Depuis dix ans, un nouveau paysage économique régional se construit. La Lorraine doit aujourd'hui confirmer son nouvel essor.



Citadelle de Bitche

“Cette Europe, pour qu'elle soit efficace, vivante et plus démocratique, devra non seulement unir des peuples et associer des Etats-nations, mais aussi faire participer davantage les régions à la vie communautaire.”

Jacques Delors

GLOSSAIRE

- ADAPT** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'emploi, de l'adaptation de la main-d'œuvre industrielle et de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.
- BC-NET** : Réseau européen de coopération et de rapprochement entre entreprises.
- BEI** : Banque Européenne d'Investissement.
- BRE** : Bureau de Rapprochement des Entreprises.
- BRITE-EURAM** : Recherche européenne sur les matériaux avancés.
- COMETT** : Programme d'action communautaire d'éducation et de formation en matière de technologie.
- COMMISSION DES VILLES** : Réseau de coopération interrégionale qui vise à l'échange d'expériences menées dans les secteurs urbains en difficulté.
- DRIVE** : Infrastructure routière spécifique à la sécurité des véhicules en Europe.
- DIONYSOS** : Action de coopération interrégionale qui vise à transmettre aux régions défavorisées le savoir-faire acquis dans des régions plus avantagées dans le domaine de la viticulture.
- EMPLOYMENT** : Programme d'initiative communautaire qui regroupe NOW, HORIZON et YOUTHSTART.
- ENVIREG** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'environnement régional.
- ERASMUS** : Programme en faveur de la mobilité des étudiants.
- ESPRIT** : Programme européen de recherche en faveur des technologies de l'information.
- EURISLE** : Réseau de coopération interrégionale qui apporte un outil d'aide à l'insertion adaptée à l'insularité.
- EUROFORM** : Programme d'initiative communautaire concernant les nouvelles qualifications et opportunités d'emploi dans le cadre du marché unique.
- EUROPARTENARIAT** : Programme destiné à encourager les entreprises à créer des partenariats avec des PME d'autres régions de la Communauté européenne.
- FEDER** : Fonds Européen de Développement Régional.
- FEOGA** : Fonds Européen d'Oriantation et de Garantie Agricole.
- FONDS STRUCTURELS** : Ils regroupent le FEDER, le FEOGA, le FSE. Ces fonds ont pour mission de réduire les disparités entre régions européennes.
- FORCE** : Programme d'initiative communautaire pour le développement de la formation continue.
- FSE** : Fonds Social Européen.
- HORIZON** : Programme d'initiative communautaire concernant les personnes handicapées ou défavorisées.
- IDEE** : Réseau de coopération interrégionale qui a pour vocation de développer les structures d'insertion professionnelles.
- IFOP** : Instrument Financier d'Oriantation de la Pêche.
- INTERREG** : Programme d'initiative communautaire en faveur des zones frontalières.
- KONVER** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones dépendantes de l'industrie d'armement.
- LEADER** : Programme d'initiative communautaire de liaison entre actions de développement rural.
- LIFE** : Instrument Financier pour l'Environnement.
- LINGUA** : Programme pour la promotion et la connaissance des langues étrangères.
- NOW** : Programme d'initiative communautaire pour l'égalité des chances entre femmes et hommes.
- PESCA** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la pêche et de la reconversion des zones qui en dépendent.
- PETRA** : Programme en faveur des jeunes travailleurs.
- PIC** : Programme d'Initiative Communautaire.
- PIM** : Programme Intégré Méditerranéen.
- PME** : Programme d'initiative communautaire destiné à améliorer la compétitivité des entreprises, surtout dans les régions en retard de développement.
- POSEIDOM** : Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des DOM.
- PRISMA** : Programme d'initiative communautaire concernant la préparation des entreprises au marché unique.
- RACE** : Recherche et développement sur les technologies de pointe dans le domaine des télécommunications en Europe.
- RECHAR** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des bassins charbonniers.
- REGIS** : Programme d'initiative communautaire en faveur des régions ultra-périphériques.
- RENAVAL** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones de chantiers navals.
- RESIDER** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones sidérurgiques.
- RETEX** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones dépendantes de l'industrie textile.
- STRIDE** : Programme d'initiative communautaire pour la recherche et l'innovation technologique en Europe.
- TELEMATIQUE** : Programme d'initiative communautaire concernant l'accès aux services avancés de télécommunications.
- TEMPUS** : Programme de mobilité pour l'enseignement supérieur.
- THERMIE** : Programme en faveur des technologies européennes pour la maîtrise de l'énergie.
- URBAN** : Programme d'initiative communautaire destiné à faciliter la réinsertion des personnes exclues ou marginalisées et à améliorer le cadre de vie dans les quartiers défavorisés des villes.
- YOUTHSTART** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'emploi des jeunes.

A DRESSES UTILES

Conseil régional de Lorraine

Place Gabriel-Hocquard
BP 1004
57036 Metz Cedex 01
Tél : (16) 87 33 60 00
Fax : (16) 87 32 89 33

Préfecture de région de Lorraine Secrétariat Général aux Affaires Régionales

9 place de la Préfecture
57034 Metz Cedex
Tél : (16) 87 34 87 34
Fax : (16) 87 32 57 39

Centre Régional d'Information Jeunesse

20, quai Claude Le Lorrain
54000 Nancy
Tél : (16) 83 37 04 46
Fax : (16) 83 35 03 25

Euro Info Centre World Trade Center, tour B

2, rue Augustin Fresnel
57070 Metz
Tél : (16) 87 20 40 90
Fax : (16) 87 74 03 15

Correspondant BC-NET

M. Chantal Thiebaut
Euro Info Centre
Tél : (16) 87 75 85 00
Fax : (16) 87 75 85 29

Sources d'Europe Centre d'information sur l'Europe

Le socle de la Grande Arche
92054 Paris La Défense
Tél : (1) 41 25 12 12
Fax : (1) 41 25 12 13

- **Aides aux régions,**
- **Livre Blanc "pour la croissance, la compétitivité et l'emploi,"**
- **Union Economique et Monétaire,**
- **Politique Agricole Commune,**
- **Environnement et énergie...**



CHAQUE SEMAINE,
 PRENEZ CONNAISSANCE
 DES DERNIERS DEVELOPPEMENTS
 DE L'ACTUALITE COMMUNAUTAIRE

à travers "l'Événement, le dossier spécial, les initiatives ..."



COMMISSION
 EUROPÉENNE

Représentation en France

288, boulevard Saint Germain 75007 Paris
 Tel : (1) 40 63 38 00
 Fax : (1) 45 56 94 18

Abonnements : 600 F pour 1 an
 (300 F étudiants) à libeller à l'ordre de :

Agence Liaisons - CEE

228, rue du Faubourg Saint-Martin,
 75481 Paris cedex 10
 Tel : (1) 40 38 08 20
 Fax : (1) 42 05 41 34